



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Secrétariat de la CDPENAF

Tél : 01 60 56 73 00

Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 26 août 2024.

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Maire,

La révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été prescrite par délibération du conseil municipal le 12 avril 2024.

Par courrier, réceptionné le 8 août 2024, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie, le jeudi 22 août 2024 pour examiner ce projet, qui a été présenté, par le secrétariat de la CDPENAF.

Après avoir présenté la commune et le projet, il a pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre projet de révision allégée du PLU.
Elle assortie son avis des remarques suivantes.

- Faire attention aux enjeux qui existent sur certaines espèces de chiroptères et oiseaux qu'il faudra bien prendre en compte, de même que tous les autres enjeux environnementaux pour le futur aménagement dans le cadre de la séquence « éviter-réduire-compenser ».

Conformément à l'article R.153-8 du Code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

M. Marc ROUQUETTE
Mairie de PENCHARD
1, place de la Mairie
77124 PENCHARD

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BÉDU